

Au cœur
du plan
économique

Un Québec pour tous les âges

Le Plan d'action
2018-2023

12,3 MILLARDS DE DOLLARS POUR :

- › Favoriser le vieillissement actif des aînés;
- › Permettre aux aînés de vieillir chez eux, dans leur communauté, le plus longtemps possible.



Des investissements encore plus importants d'ici 2023 au bénéfice des aînés

L'action gouvernementale à l'égard des personnes âgées englobe les politiques et les plans d'action gouvernementaux qui bénéficient aux aînés, l'amélioration continue en matière de services de santé et de services sociaux destinés aux aînés ainsi que les mesures fiscales qui soutiennent l'autonomie des aînés. Au total, les investissements gouvernementaux des cinq prochaines années sont estimés à 24,2 milliards de dollars.

Plus spécifiquement, le gouvernement du Québec prévoit des investissements totaux de 12,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour concrétiser les 85 mesures du plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*.

Ces 85 mesures sont inscrites sous 11 choix stratégiques qui répondent aux 3 orientations de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec*. Ces orientations permettent de soutenir la participation et l'inclusion sociale des aînés ainsi que leur accès aux environnements sécuritaires et aux services de santé et services sociaux pouvant leur être nécessaires. La somme de ces actions concrétisera la vision québécoise du vieillissement actif.

Un Québec riche de la contribution de ses aînés

L'approche du gouvernement du Québec en matière de vieillissement actif et les ressources qu'il y consacre dans le cadre de ses responsabilités se veulent autant de leviers pour édifier une société où règne l'équité intergénérationnelle, où l'âge n'est pas un frein et où les personnes âgées peuvent se sentir respectées, engagées et reconnues.

Cinq priorités d'intervention d'ici 2023

Les préoccupations exprimées par les aînés du Québec et les partenaires concernés ont conduit le gouvernement du Québec à miser sur cinq priorités d'intervention :

Priorité 1

- Augmenter l'appui au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population.

Priorité 2

- Améliorer le soutien aux organismes locaux et régionaux qui favorisent la participation sociale des aînés et contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie.

Priorité 3

- Intensifier les initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les proches aidants d'aînés.

Priorité 4

- Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

Priorité 5

- Créer de nouveaux espaces de réflexion et de concertation entre les acteurs concernés par les défis que pose le vieillissement de la population.

Le leadership du Québec en matière de vieillissement actif

Une société qui favorise le vieillissement actif crée les conditions favorables à la participation sociale et au développement du plein potentiel de ses citoyens à tous les âges de la vie. Elle facilite également leur accès aux environnements sécuritaires et aux soins pouvant leur être nécessaires durant la vieillesse.

Le Québec demeure la seule province canadienne à s'appuyer sur une véritable politique en matière de vieillissement actif : *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Celle-ci favorise la participation pleine et entière des aînés à la vie des communautés du Québec en fonction de leur volonté, de leurs intérêts et de leurs capacités.

Mettre en place les conditions propices au vieillissement actif de la population

La politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*, répond aux aspirations légitimes des aînés, soit de bénéficier de conditions propices qui leur permettent de vieillir activement et en santé, chez eux, dans leur communauté, le plus longtemps possible. Elle répond également au désir des aînés d'être considérés comme partie prenante de la société, leur contribution étant essentielle au développement social, culturel et économique du Québec.

Le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* réunit des mesures concrètes pour favoriser la participation sociale des aînés à la société, leur permettre de bien vieillir en santé dans leur communauté et de vivre dans des environnements sécuritaires et accueillants à leur égard.



Vieillir et vivre ensemble, c'est participer dans sa communauté

Afin de favoriser la participation des aînés à la société, le gouvernement du Québec entend :

- Mettre en valeur et soutenir l'engagement citoyen, social et professionnel des aînés;
- Soutenir la participation à la vie sociale et récréative des aînés;
- Encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels;
- Faciliter l'accessibilité à l'information gouvernementale.

Vieillir et vivre ensemble, c'est vivre en santé dans sa communauté

De façon à permettre aux personnes âgées de bien vieillir en santé dans leur communauté, le gouvernement du Québec entend :

- Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés;
- Promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie des aînés;
- Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des aînés.

Vieillir et vivre ensemble, c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants

Afin d'offrir aux personnes âgées des environnements sains, sécuritaires et accueillants, le gouvernement du Québec entend :

- Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;
- Rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés;
- Assurer la mobilité des aînés;
- Favoriser le sentiment de sécurité et le respect des droits des aînés.

vieilliretvivreensemble.gouv.qc.ca

